



DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION SEPTEMBRE 2024

MULTI-ACCUEIL 'LES COCCINELLES'

135 Chemin des Hutins Vieux – 74140 SCIEZ

Tél. : 04 50 72 55 00 multiaccueil.coccinelles@leolagrange.org

NOM (de l'enfant) : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

Ou date de naissance prévue/...../.....

DATE D'ENTREE

.....

COMMUNE DE RESIDENCE A LA DATE D'ENTREE

ANTHY SCIEZ MARGENCEL

Dossier à retourner dûment complété et signé :

- Soit au mutli-accueil « Les Coccinelles »

le mardi 9 Janvier de 7h30 à 13h ou le jeudi 11 Janvier de 16h à 19h

- Soit sur le site internet <https://www.creche-lescoccinelles-sciez.fr>

ouvert à partir du mardi 9 Janvier à 7h30.

Fin des pré-inscriptions : vendredi 12 Janvier 2024 à minuit, aucun dossier ne sera étudié au-delà de cette date.

*Cette pré-inscription ne garantit pas automatiquement une place.
Votre dossier sera étudié à la prochaine commission d'attribution des places.*

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA FAMILLE

ENREGISTRE PAR

Initiales _____

Réservé à l'administration

NOM (de l'enfant) PRENOM Fille Garçon

Né(e) le Régime Général CAF OUI NON Régime MSA OUI NON

N° allocataire CAF/MSA Responsable Dossier CAF/MSA PERE MERE

N^{bre} d'enfants total à charge : (les frontaliers relèvent du régime général CAF)

	RESPONSABLE LEGAL 1 - PERE/MERE	RESPONSABLE LEGAL 2 - MERE/PERE
NOM PRENOM		
SITUATION FAMILIALE	Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Concubin <input type="checkbox"/> Divorcé/Séparé <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>	
COMPOSITION DE LA FAMILLE <i>Prénoms et dates de naissance des enfants</i>	_____ _____ _____	
ADRESSE CP VILLE	_____ _____	_____ _____
TEL PERS/PORT	_____	_____
E MAIL VALIDE (OBLIGATOIRE)	_____ @	_____ @
N° de Sécurité Sociale (y compris les frontaliers)	_____	_____
Adresse du centre de sécu et/ou d'assurance	_____ _____ _____	_____ _____ _____
EMPLOYEUR	_____	_____
ADRESSE DE TRAVAIL	_____ _____	_____ _____
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	<input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> Artisans Commerçants Chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> Cadres et prof. libérales <input type="checkbox"/> Congé parental <input type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi <input type="checkbox"/> Employés <input type="checkbox"/> Inactifs <input type="checkbox"/> Ouvriers <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires	<input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> Artisans Commerçants Chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> Cadres et prof. libérales <input type="checkbox"/> Congé parental <input type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi <input type="checkbox"/> Employés <input type="checkbox"/> Inactifs <input type="checkbox"/> Ouvriers <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires
TEL Prof/Poste	_____	_____

Nous soussignés M/M^{me} _____ déclarons exacts les renseignements fournis ci-dessus et signaler toute modification dans les délais les plus brefs : tout changement de situation (familiale, professionnelle, personnelle, etc...).

A fournir, en cas de demande, tous les justificatifs des informations communiquées.

DOCUMENTS A FOURNIR

o Justificatif de domicile de moins de 3 mois

o Attestation de travail pour chaque parent (pôle emploi, congé parental)

Informations pratiques

OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H A 18H30

L'ADAPTATION

Afin de permettre une bonne intégration de chaque nouvel enfant au sein de la structure d'accueil, le premier contact de l'enfant à ce nouvel environnement débutera par une période OBLIGATOIRE d'adaptation. Cette période est essentielle pour que chacun prenne ses repères, apprenne à se connaître sereinement et progressivement.

Déroulement : durant l'adaptation, le parent aura un entretien avec un membre de l'équipe pour évoquer les habitudes de vie de l'enfant, la pédagogie du multi-accueil. L'adaptation se fait entre une et deux semaines, selon les besoins de l'enfant et de sa famille. Le contrat débutera à l'issue de cette période d'adaptation.

LES HORAIRES Choisissez vos heures d'arrivée et départ.

Aucun changement possible après la commission d'attribution des places.

Sauf changement de situation professionnelle.

HORAIRES ARRIVEES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h00 = 7h00 : 7h30					
7h30 = 7h30 : 8h00					
8h00 = 8h00 : 8h30					
8h30 = 8h30 : 9h00					
HORAIRE DEPART LE MATIN AVANT LE REPAS					
11h00 = 11h00 : 11h30					
HORAIRE ARRIVEE OU DEPART APRES LE REPAS					
12h00 = 12h00 : 12h30					
HORAIRES DEPARTS					
17h00 = 16h30 : 17h00					
17h30 = 17h00 : 17h30					
18h00 = 17h30 : 18h00					
18h30 = 18h00 : 18h30					

Lorsque les créneaux d'arrivées et de départs sont sélectionnés ils doivent être respectés. Sauf pour rendez-vous médical. En conséquence, l'accueil du matin se fait **IMPERATIVEMENT** avant 9h et le départ de l'après-midi à compter de 16h30. En milieu de journée, les arrivées et départs s'effectuent entre 11h et 11h30 sans repas ou entre 12h à 12h30 pour les enfants déjeunant avec nous.

LES TARIFS

Nos tarifs sont indexés sur les revenus N-2 et conventionnés CAF.

Nous avons pris connaissance du dossier de pré-inscription dans sa totalité.

Fait à Sciez, le/...../.....

Signature représentant 1

Nom et Prénom

Signature représentant 2

Nom et Prénom